

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/33 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/16</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 21/03/2017
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés: M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX ; M. Frédéric MATHIAS donne pouvoir à M. SINGLIT

**OBJET : REVISION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF POUR LA
RENOVATION DE TOITURE / FACADES**

Vu la compétence optionnelle « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau l'attribution des subventions ;

Vu la délibération n°DB2017/06 du Bureau du 1^{er} février 2017 attribuant des subventions pour rénovation de toiture / façades au profit notamment de M. Marc TINANT pour un montant de 1086.55 € ;

Considérant l'évolution du projet de M. Marc TINANT et l'impact sur le montant des travaux ;

Considérant que la dépense éligible passe de 7 243.65 € à 8 773.83 € et que la subvention sollicitée est de 1 316.07 € et non plus de 1086.55 € ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE décide de réviser le montant de la subvention attribuée à M. Marc TINANT pour tenir compte de l'évolution de son projet de rénovation de façades comme suit :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
M. TINANT Marc	21 Rue Sainte Geneviève 08400 LES ALLEUX	Façade	8 773,83 €	8 773,83 €	1 316,07 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Par délégation, le 1^{er} Vice-Président,

Yann DUGARD

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

05 AVR. 2017